

Pilote de ligne

Mission

La mission d'un-une pilote de ligne est de transporter des passagers d'un point A à un point B, dans des conditions de sécurité optimales, en maîtrisant les imprévus : brouillard, turbulences, espace aérien encombré, etc.

Il/elle a des obligations d'exactitude, mais aussi de qualité de confort et d'excellence de service à l'encontre des passagers.

Activités

- Le/la pilote de ligne prépare dans un premier temps le dossier technique de vol (météo, routes, quantité de carburant à embarquer, données techniques de l'avion...).
- Il/elle assure le pilotage de l'avion en veillant au bon déroulement du vol en liaison avec les services au sol (contrôleurs aérien, commerciaux, techniques...), de la gestion de l'équipage (copilotes, Chef(s) de cabine, hôtesses de l'air et stewards) et au respect des règles commerciales de la compagnie pour répondre aux attentes des passagers (service, ponctualité, régularité...)

Compétences & Qualités

- Obtenir l'aptitude aéromédicale dans un des centres aéromédicaux : être reconnu-e mentalement et physiquement apte à l'exercice du métier
- Très bon niveau de pratique courante de l'anglais (score supérieur ou égal à 850 points au test TOEIC®)
- Esprit de décision et maîtrise de soi
- Rigueur dans son travail et son comportement
- Bonne résistance physique et nerveuse (horaires décalés et stress à gérer)
- Etre ressortissant-e d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen et s'exprimer couramment dans la langue française
- Des critères d'âge et de diplômes sont à prendre en compte notamment pour certaines rentrées en formation

Conditions d'exercice

Les pilotes travaillent principalement en vol mais aussi au sol (préparation du vol, briefing équipage, implication dans la stratégie de la compagnie...) avec un planning en horaires décalés comprenant les week-ends et les jours fériés.

La composition de l'équipage, pilotes et navigants commerciaux, est établie pour chaque rotation de vols.

Le port de l'uniforme encadré par un règlement est obligatoire car les pilotes représentent officiellement la compagnie.

Les horaires sont planifiés en fonction des secteurs de vols : court, moyen ou long-courriers. Ils peuvent inclure des périodes de repos loin de sa base, des décalages horaires et le travail la nuit, le week-end et les jours fériés. Ils/elles peuvent subir les irrégularités de l'exploitation.

Pour répondre aux exigences de ponctualité, comme pour faire face aux irrégularités d'exploitation, le permis B et un véhicule sont fortement recommandés, pour les trajets de et vers l'aéroport.

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées (après les postes de sûreté aéroportuaire). Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre.

Formation

Pour devenir Pilote, plusieurs formations sont possibles :

- Intégrer L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (après concours post prépa scientifique)
- Se former auprès des écoles de pilotage ayant le label ATO (Approved Training Organisation)
- Intégrer un programme de formation interne d'entreprise (par exemple les Pilotes Cadets d'Air France ou d'Easy Jet, ou Airbus Flight Academy...)

- Il est également possible de se former auprès de l'Armée de l'Air, ou de commencer apprendre à piloter en prenant progressivement des heures de vol dans les aéroclubs, en auto financement

Le BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) dès le collège est un diplôme qui assure une culture générale dans le domaine aéronautique.

Évolution

Au début de carrière, le navigant technique assure les fonctions de copilote puis par la suite peut évoluer vers les fonctions de commandant de bord.

Accès à l'emploi

Postuler auprès des compagnies aériennes, ou de l'Armée de l'Air.